

## APPENDIX



### DECLARATION DES FORCES DÉMOCRATIQUES DE LIBÉRATION DU RWANDA (FDLR)

le gouvernement de la RDC sous la facilitation de la Communauté de Sant'Egidio,

- **Attendu** que tous les hommes sont égaux devant Dieu et devant la loi, et que le droit à la vie est un droit sacré,
- **Conscientes** de la situation humanitaire catastrophique que traverse la région des Grands Lacs depuis plus d'une décennie;

**Interpellées** par les souffrances indescriptibles auxquelles sont soumises des dizaines de milliers d'homme, de femmes et d'enfants que les guerres autant

- Nous, Forces Démocratiques de Libération du Rwanda, en sigle FDLR, réunies à Rome avec fratricides qu'inutiles a jetés hors de leurs foyers,
- **Soucieuses** de nous associer aux nombreuses initiatives de recherche de paix, de dialogue et de réconciliation dans la sous région;
- **Vu** que tous les peuples aspirent au respect effectif des droits et libertés tels qu'énoncés dans la déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948,
- **Convaincues** que les problèmes des Grands Lacs et en particulier les problèmes rwandais sont des problèmes politiques et requièrent donc des solutions politiques,

**Devant Dieu, l'histoire et le peuple rwandais, déclarons solennellement :**

1. Les FDLR s'engagent à cesser la lutte armée.  
Les FDLR décident désormais de transformer leur lutte en combat politique.  
Au fur et à mesure que les mesures d'accompagnement seront identifiées et mises en œuvre les FDLR acceptent le désarmement volontaire et le retour pacifique de leurs forces au Rwanda.  
D'ores et déjà elles annoncent qu'elles s'abstiennent de toute opération offensive contre le Rwanda.
2. Les FDLR condamnent le génocide commis au Rwanda et leurs auteurs.

Elles s'engagent à lutter contre toute idéologie de haine ethnique et renouvellent leur engagement à coopérer avec la justice internationale.

3. Les FDLR condamnent le terrorisme et les autres crimes de droit international commis dans la région des Grands Lacs. Et pour marquer leur ferme volonté à lutter contre toute forme d'impunité, elles demandent l'ouverture dans les meilleurs délais d'une enquête internationale pour qualifier ces crimes, identifier et punir leurs auteurs
4. Les FDLR souhaitent le retour des réfugiés rwandais dans leur pays selon les normes internationales dans la matière et dans le respect des droits et libertés de la personne humaine. Et en conséquence, elles s'engagent à s'impliquer activement dans le programme de leur retour volontaire selon les modalités à convenir avec le gouvernement de la RDC, le gouvernement du Rwanda et la communauté internationale.

En conclusion, en optant pour la lutte politique au détriment de la lutte armée, les FDLR expriment la ferme volonté à apporter leur concours à la résolution durable et pacifique des conflits non seulement au Rwanda mais aussi dans la région des Grands Lacs. Et pour ce faire, un espace politique leur est nécessaire.

Fait à Rome le 31 mars 2005  
Pour les FDLR  
Dr. Ignace Murwanashyaka  
Président